

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## POUR UNE FORMATION À LA MANIPULATION ET À L'UTILISATION DE CARTOUCHES PYROTECHNIQUES DE TYPE P2

### 1 - OBJET

La société ONEX TNTP, dont le siège social est situé au 5 Impasse des Marcassins 64 420 ESPOEY propose une formation sur le thème :

**" Manipulation et Utilisation de Cartouches pyrotechniques de type P2 "**

sur l'ensemble du territoire national.

Les sessions de formation sont réalisées en présentiel, sur deux jours, soit 14 heures. Les sessions sont composées d'une journée pratique et d'une journée théorique.

Elle vise à obtenir la certification à la manipulation et l'utilisation des cartouches pyrotechniques de type P2, valable 5 ans, obligatoire pour pouvoir manipuler et utiliser lesdites cartouches.

### 2 - PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Il est cependant fortement conseillé d'avoir une bonne compréhension et une bonne expression, tant orales qu'écrites, du français.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur.

### 3 - OBJECTIFS

La formation vise à apporter les connaissances théoriques, pratiques, réglementaires et sécuritaires dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de cartouches pyrotechniques de type P2.

À l'issue de la formation, chaque participant sera en mesure :

- d'évaluer la faisabilité d'une opération pyrotechnique en fonction des caractéristiques du site ;
- de planifier l'implantation des cartouches dans la zone de tir en fonction de la configuration géologique du site et des travaux à réaliser ;
- de déterminer les charges nécessaires ;
- de conduire l'opération de forage, qui peut être effectuée par la personne certifiée elle-même, ou par un tiers ;
- d'assumer la responsabilité de la mise en sécurité du site et de l'application des consignes de sécurité lors des opérations de tir ;
- de délimiter le périmètre de sécurité et de mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage ;
- d'installer le poste de tir et d'assumer la responsabilité de la sécurité liée aux opérations de tir ;
- de mieux connaître les phénomènes pyrotechniques et la mise en œuvre des cartouches pyrotechniques à usage technique ;
- d'assurer le nettoyage et la mise en sécurité du site après les opérations de tir.

Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour ONEX TNTP, qui s'engage cependant à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

### 4 - DURÉE

La formation se déroule sur deux jours, soit quatorze (14) heures. Une journée théorique et une journée pratique.

### 5 - MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Afin d'anticiper une éventuelle formation à la manipulation et à l'utilisation des cartouches de type P2, il est obligatoire de remplir le formulaire de demande d'autorisation individuelle préalable (à l'accès à une formation à l'emploi de produits explosifs), et d'en faire la demande auprès de la préfecture du domicile du participant.

C'est au participant d'effectuer la démarche. Les personnes domiciliées sur le territoire national doivent s'adresser à la préfecture de leur lieu de domicile. Les personnes domiciliées en dehors du territoire national doivent s'adresser à la préfecture du centre de formation.

Retrouvez toutes les modalités relatives au formulaire de demande d'autorisation individuelle préalable sur notre site internet [www.onex-tntp.com](http://www.onex-tntp.com).

Sans cette autorisation préalable, visée par arrêté préfectoral, le candidat ne pourra participer à aucune session de formation.

Cette autorisation est valable 1 an et doit être présentée préalablement à toute inscription au centre de formation.

Toute demande de formation doit ensuite être adressée par le client (par téléphone, e-mail, formulaire de contact, ou courrier) à la société ONEX TNTP. La société ONEX TNTP établira en conséquence un devis et le transmettra, avec les présentes conditions générales de vente au client, lequel renverra le devis dûment rempli et signé avec la mention "bon pour accord". Cette acceptation formelle du client doit parvenir à la Société ONEX TNTP au moins trente (30) jours ouvrés avant la réalisation de la prestation.

Pour chaque formation, la société ONEX TNTP s'engage à fournir au stagiaire les documents suivants :

- la convention de formation
- le déroulement et le programme de la formation,
- le règlement intérieur,
- les conditions générales de vente
- le questionnaire préalable à la formation.

Ces documents contiendront toutes les informations nécessaires relatives à l'organisation de la formation, qui se tient toujours en présentiel, telles que le lieu de formation, les dates concernées et les horaires de début et de fin.

Ces documents doivent être retournés à la société ONEX TNTP dûment remplis, datés, signés et tamponnés, avec la mention « Bon pour accord ».

À la fin de la formation, la société ONEX TNTP fournit au stagiaire une copie de la feuille de présence et/ou une attestation de présence. La certification sera délivrée ultérieurement, dès que le formateur aura corrigé l'ensemble des documents d'évaluation. Si la note est supérieure à 10/20 alors le stagiaire sera habilité. En dessous de 10/20, le stagiaire devra repasser la formation.

### 6 - PRIX ET RÈGLEMENT

Les conditions tarifaires des formations sont communiquées aux clients sur simple demande. Les prix des formations sont indiqués HT (hors taxes) et TTC (toutes taxes comprises), selon le taux de TVA en vigueur. Les modules de formation et la documentation remise le cas échéant, font partie intégrante de la session de formation. Toute formation commencée est due en totalité.

Le paiement de la facture doit être fait à réception de la facture par virement bancaire, ou chèque. En cas de retard de paiement, ONEX TNTP pourra suspendre toute demande en cours. Toute somme impayée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie (1,5) l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande d'ONEX TNTP. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, ONEX TNTP se réserve également le droit de refuser toute nouvelle demande de la part du participant concerné et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le participant ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à la société ONEX TNTP court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

Dans le cas où la créance du débiteur obligerait ONEX TNTP à confier le mouvement des sommes dues à son service contentieux, la créance se trouverait fixée à 15% du montant des sommes dues. Cette majoration est établie à titre de clause pénale, conformément aux articles 1226 et 1152 du Code civil.

L'organisme de formation ONEX TNTP est certifié QUALIOP1 sous la référence CAP0698. Le numéro de déclaration d'activité est le 75640429164.

En cas de prise en charge du paiement de la formation par un organisme extérieur (entreprise ou OPCO), l'intégralité des démarches à effectuer appartient au participant. Le participant est tenu de régler ONEX TNTP qui lui fournira une facture acquittée afin qu'il puisse se faire rembourser par son organisme de financement.

ONEX TNTP se réserve le droit de demander un acompte.

Toute contestation sera portée devant le tribunal de commerce de Pau, seul compétent en cas de litige, à l'exclusion de tout autre, même en cour d'appel, en garantie ou en cas de pluralité des défenseurs.

**7 - CONTACT**

Dans le cadre de son offre de formation, ONEX TNTP permet à ses clients de contacter Aurélie PAYS, par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@onex-tntp.com](mailto:contact@onex-tntp.com).

Un numéro de téléphone est également mis à la disposition des participants : 06.21.14.15.20.

Adresse postale : 5, impasse des Marcassins, 64 420 ESPOEY SAS, société par actions simplifiée ; SIREN 498354455 ; TVA intracommunautaire : FR49498354455 ; Code NAF/APE : 4752A.

**8 - MODALITÉS D'ÉVALUATION**

ONEX TNTP évalue les participants sur la base de tests d'aptitudes et de connaissances. Pour ce faire, ONEX TNTP utilise un QCM et une étude de cas qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par les participants. Trois questionnaires sont proposés aux participants, l'un avant la formation (questionnaire préalable à la formation), les autres à l'issue de la formation (questionnaire de satisfaction à chaud, puis trois mois plus tard, questionnaire de satisfaction "à froid").

**9 - MÉTHODES MOBILISÉES**

ONEX TNTP emploie des méthodes d'enseignement variées et ludiques, afin de motiver l'intérêt des participants. Ces méthodes peuvent être heuristiques, démonstratives, ou applicatives, selon ce qui est le plus opportun. Des ateliers sont proposés pour une meilleure assimilation du contenu. L'apprentissage par la pratique se fait dans la seconde journée.

**10 - ANNULATION, REPORT**

ONEX TNTP s'engage à ce que les formateurs affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.

ONEX TNTP maintient le maximum de sessions. Cependant dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, ONEX TNTP se réserve le droit d'ajourner ce stage. Les frais d'acompte préalablement réglés sont alors entièrement remboursés.

Si la société ONEX TNTP se voit contrainte d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie du formateur...), elle s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

Annulation par le client au moins trente (30) jours ouvrés avant la date de démarrage de la session de formation :

Toute annulation peut être faite par le client, si cette annulation parvient à l'Organisme de formation par écrit et/ou par e-mail, au moins trente (30) jours ouvrés avant le début de la formation. Dans ce cas, ONEX TNTP conserve l'acompte et le participant disposera du droit de faire la formation dans un délai d'un (1) an.

Annulation par le client moins de trente (30) jours ouvrés avant la date de démarrage de la session de formation :

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le client moins de trente (30) jours ouvrés avant le début du stage, ONEX TNTP facture la totalité des frais de formation.

**11 - ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap (Mme Nathalie TERQUEM au 05.59.40.20.30) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner.

**12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

ONEX TNTP fournit au Client la documentation précitée. Tout ou partie de la documentation peut être adressée au client par e-mail à l'adresse qu'il aura indiquée, ou distribuée lors de la formation.

Ladite documentation, en tout ou partie, quel que soit son support matériel ou électronique, ne peut en aucune manière faire l'objet d'une reproduction, d'un prêt, d'un échange ou d'une cession. L'extraction totale ou partielle des données qui y sont consignées et leur transfert sur un autre support, leur modification, ou adaptation, sans l'accord préalable et exprès de la Société ONEX TNTP, est parfaitement interdit. Seule est autorisée, dans le respect du Code de la Propriété intellectuelle, l'utilisation du contenu à fins d'archives personnelles ou d'utilisation dans le strict prolongement de la formation, au bénéfice direct et exclusif du participant concerné.

Le client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à ONEX TNTP en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent de la société ONEX TNTP.

ONEX TNTP se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

**13 - MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

La société ONEX TNTP est soucieuse du respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel de ses clients. Elle s'engage à mettre en œuvre les mesures adaptées pour veiller à les protéger, à les traiter et à les utiliser dans le respect des dispositions applicables et, notamment, du Règlement Européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données font l'objet d'un traitement informatique par ONEX TNTP. Le traitement de ces données est réservé exclusivement à ONEX TNTP, aux seules fins d'établissement de statistiques et de transmission des supports de formation. Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des formalités. Le client peut exercer, à tout moment, ses droits d'accès, de rectification, de suppression de ses données, de restriction ou d'opposition au traitement desdites données et transmettre sa volonté concernant le sort de ses données après son décès. Pour exercer ses droits, le client doit en faire explicitement la demande via le formulaire de contact du site internet [www.onex-tntp.com](http://www.onex-tntp.com).

La société ONEX TNTP s'engage à respecter la confidentialité des données traitées dans le cadre de la formation.

Le client garantit l'exactitude des informations qu'il fournit à ONEX TNTP. ONEX TNTP déclare avoir procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent en vertu des dispositions applicables et que les clients dont les données sont concernées sont informés de l'utilisation qui en est faite.

**14 - LIMITE DE REPOSABILITÉ**

La formation proposée par ONEX TNTP est conforme à la description qui en est faite sur le site internet [www.onex-tntp.com](http://www.onex-tntp.com). Il appartient au client de prouver toute non-conformité éventuelle. La responsabilité de la société ONEX TNTP ne saurait être engagée en cas d'accident qui serait dû à une faute ou à une négligence de la part du client, ou à une quelconque circonstance indépendante de sa volonté. Dans les cas exceptionnels où la responsabilité d'ONEX TNTP serait retenue, le montant total de la responsabilité ne peut excéder le montant total du prix payé par le client au titre de la formation concernée.

**15 - RENSEIGNEMENT, RÉCLAMATION**

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes Conditions générales de vente doit être adressée à ONEX TNTP disponible sur le site internet : [www.onex-tntp.com](http://www.onex-tntp.com)

ONEX TNTP fera son possible pour y répondre dans les meilleurs délais.

**16 - GÉNÉRALITÉS**

Les présentes Conditions générales de vente sont accessibles en ligne. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion d'ONEX TNTP, avec application immédiate. Seule la dernière version mise en ligne est applicable. Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions générales de vente devait être déclarée nulle, elle sera réputée non écrite et n'entraînera aucunement la nullité des présentes, ni de la formation concernée.

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ONEX TNTP pour le compte d'un stagiaire. Toute session de formation auprès de la société ONEX TNTP implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente par le participant. Ces conditions prévalent sur tout autre document adressé au stagiaire, et, en particulier, sur toutes conditions générales d'achat.